LES JEUX OLYMPIQUES DE 92 ET LA NORMALISATION LINGUISTIQUE

orsque le 18 octobre 1987 on apprit que les jeux Olympiques de 1992 avaient été confiés à la ville de Barcelone, l'enthousiasme qui s'empara de toute la population avait probablement un double aspect. Le premier de nature purement sportive et ludique, l'autre répondant à la nécessité qu'éprouvait le pays qui avait été écarté par son propre Etat de la vie politique et culturelle pendant des siècles, et particulièrement persécuté durant l'étape franquiste, de se faire connaître à travers le monde entier. C'est la raison pour laquelle ce

délire contraste avec la réaction plus modérée d'autres villes qui ont été choisies pour accueillir des rencontres similaires. Un des aspects

fondamentaux de cette nation, qui se voit aujourd'hui projetée à travers le monde entier, est sa langue propre, la langue catalane. Cette langue était totalement proscrite de l'usage social, politique et économique et n'avait qu'une fonction familiale (et souvent culturelle). Depuis le rétablissement de la démocratie et des institutions politiques catalanes autochtones, la langue catalane, bien que dans une situation précaire à certains égards (activités économiques, loisirs, etc.), a recouvré de son importance (administration, politique, moyens d'information en catalan dont le nombre augmente, etc.).

La Loi de normalisation linguistique en Catalogne constitue un point de référence obligé lorsque l'on parle du redressement de la langue catalane. Elle suppose en effet la reconnaissance légale de cette langue comme langue propre de la Catalogne et à caractère officiel conjointement avec le castillan (la langue officielle sur l'ensemble du territoire).

Conformément à la Charte olympique, les langues officielles aux J.O. sont le français et l'anglais, la langue du "pays" où sont célébrés les Jeux étant, elle aussi, toujours officielle. Au fil des années, il a été interprété que la langue du "pays" était la langue officielle de l'Etat. Cela était vrai dans la plupart des cas mais non dans tous. En réalité, il faut comprendre que "pays" est synonyme de contrée, région ou petit pays. Il faut tenir compte du fait que les jeux Olympiques sont attribués à une ville — et dans tous les cas à ses environs — et non à des Etats. Il s'agit là d'un aspect très important permettant d'éviter toute confusion. En conséquence, la langue devant être officielle correspond à celle du "pays" qui n'est pas forcément celle de l'Etat. En 1992, nous nous trouverons devant un cas de deux langues officielles dans le " pays ". D'un côté, pour être la langue propre de Barcelone, le catalan sera langue officielle ; de l'autre, en vertu de l'article 3 du Statut d'autonomie de la Catalogne, le castillan le sera aussi. Dans un tel contexte, le statut de langue officielle du catalan aux



Jocs de la XXVa Olimpíada Barcelona 1992

Juegos de la XXV Olimpiada Barcelona 1992

Jeux de la XXVe Olympiade Barcelona 1992

Games of the XXV Olympiad Barcelona 1992 J.O. ne sera pas seulement un événement de prestige international pour cette langue, mais aussi un très important facteur dans le processus interne de normalisation linguistique.

Toutes les langues modernes de prestige possèdent des centres terminologiques dont le rôle consiste à fixer les termes techniques de chaque spécialité. Il est évident que le domaine sportif, un des plus dynamiques à l'heure actuelle, en contient un grand nombre. C'est pourquoi les jeux Olympiques sont toujours une bonne occasion aussi bien pour fixer les équivalences de concepts entre différentes langues que pour incorporer à chaque système linguistique les nouveaux mots que la societé ne cesse de

produire.

La langue catalane, parfaitement codifiée depuis le commencement du XXè siècle, doit également bénéficier de l'introduction de ces technicismes dans son propre système linguistique. C'est le Centre de Terminologie de Catalogne — TERMCAT — institution dépendant de la *Generalitat* et de l'Institut d'études catalanes, qui mène à bien cette tâche. Le résultat de cette mise à jour servira de matériel de base sportif et permettra à l'Ecole de traducteurs et d'interprètes (EUTI) de travailler avec rigueur et efficacité.

Pour assurer que la langue catalane sera convenablement utilisée lors des jeux Olympiques de Barcelone, l'ensemble de ces institutions travaillent en coordination. Cela dit, l'organisme responsable de tous les aspects entrant dans la célébration des jeux Olympiques est le Comité olympique correspondant qui, dans le cas de Barcelone, est le COOB'92. Donc, la fonction des organismes auxquels nous nous référions plus haut consiste davantage à proposer qu'à exécuter. Il va sans dire que le COOB'92 exercera cette fonction exécutive à travers ses services linguistiques, non seulement en ce qui concerne le catalan, mais aussi pour ce qui a trait à toutes les autres langues officielles aux jeux Olympiques de 92.

Grâce aux efforts précités, les jeux Olympiques et tout ce qui s'y rapporte (enseignes, signalisations, hôtels, etc.) offriront aux visiteurs des usages linguistiques appropriés à leurs cultures. En outre, ils se trouveront face à des gens habitués à parler plus d'une langue, le fait que la plupart des Catalans soit bilingue, ajouté à d'autres raisons historiques et géographiques de contact avec l'Europe, ayant donné naissance à une population ouverte sur l'extérieur. Ainsi, le nationalisme catalan, en tant qu'expression d'un pays désireux de conserver son identité nationale et, tout particulièrement, sa langue, ne va absolument pas à l'encontre d'une évidente vocation internationaliste.

JOSEP M. AYMÀ et MONTSERRAT PUIGDENGOLAS DIRECTION GÉNÉRALE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA GENERALITAT DE CATALOGNE